

PREAMBULE

La présente Charte Achats Responsables du Groupe Byzance définit les principes qui ont vocation à assurer des relations commerciales éthiques et durables avec ses fournisseurs de biens et services, et ses sous-traitants, dans le respect des lois et des réglementations applicables et des engagements du Groupe en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Ces principes traduisent l'engagement du Groupe à déployer tous les efforts nécessaires pour prévenir et diminuer les risques ainsi que les atteintes et violations graves en matière d'éthique, d'environnement et de droits humains liés à ses activités ; pour optimiser ses impacts positifs dans le cadre d'une démarche d'achats responsables.

L'objectif de la Charte Achats Responsables est de partager les engagements du Groupe auprès de ses fournisseurs et sous-traitants, et s'assurer de leur implication dans la protection de l'environnement ; l'éthique des affaires et le respect des normes de travail et des droits de l'homme.

Le Groupe Byzance attend ainsi de ses fournisseurs et sous-traitants un strict respect des lois et réglementations en vigueur dans les pays où ils opèrent ou fournissent des services, ainsi qu'un engagement à collaborer avec le Groupe pour la mise en œuvre du respect des principes explicités au sein de sa Charte Éthique et RSE, et si nécessaire, à prendre toute mesure corrective appropriée dans une démarche d'amélioration continue.

Mickaël Piffard-Besnard
PDG du Groupe Byzance

